

LES DEUX SOURCES
DE
LA VERSIFICATION LATINE ACCENTUELLE

Les origines de la versification latine accentuelle, et partant du vers moderne, sont encore obscures en dépit des efforts persévérents de nombreux savants¹. Dernièrement encore, M. H. Vroom s'est occupé de la question dans un remarquable ouvrage².

Il apparaît aujourd'hui que la véritable difficulté est avant tout de préciser l'objet même des recherches. Qu'entend-on par poésie « rythmique » ? Ce n'est assurément pas la versification quantitative, mais ce n'est pas non plus toujours la versification accentuelle. Il convient de montrer dès le commencement en quoi consiste, à mon sens, le problème. Tout comme pour l'origine du *cursus rythmique*, il s'agit de fixer la date approximative à partir de laquelle l'accent commence à jouer un rôle rythmique dans les vers. Cette remarque, qui peut paraître un simple truisme, puisqu'elle est implicitement contenue dans l'énoncé même du titre, n'est nullement superflue. En effet, nombre d'auteurs, dont M. Vroom, que nous venons de citer, croient que « si, comme rythmiques, on ne voudrait (*sic*) admettre que des vers dans lesquels l'accent des mots coïncide toujours avec un ictus, on n'en trouverait qu'un nombre relativement bien restreint et dès lors la poésie rythmique n'aurait pris naissance que vers l'an 1000 de notre ère » (H. Vroom, *op. laud.*, p. 38).

Les auteurs qui raisonnent de la sorte sont obligés d'affirmer

1. Notamment, pour ne citer que quelques ouvrages : W. Meyer, *Gesammelte Abhandlungen zur Mittellateinischen Rythmik*, Berlin, 1905 ; R. Thurneysen, *Der Weg vom dactylischen Hexameter zum epischen Zehnsilber des Franzosen* (*Zeitschrift für romanische Philologie* = *Gröber's Zeitschrift*, t. XI, p. 305-327).

2. *Le psaume abécédaire de saint Augustin et la poésie latine rythmique* (*sic*), Niègue, 1933.

qu'il existe des vers dont le rythme n'est fondé ni sur la quantité, ni sur l'accent. Or, les langues, quelles qu'elles soient du reste, ne comportent pas d'autre élément rythmique sur lequel on puisse construire un vers. Sans doute, la dimension des mots, le choix plus ou moins heureux des sons (allitération, rime, etc.) peuvent rehausser la valeur rythmique d'un vers, mais ces éléments seraient à eux seuls insuffisants pour fixer l'unité du rythme sans laquelle il n'y a pas de vers. Il est inutile, par conséquent, de donner le nom de vers rythmique à des « *kola* », dont la seule caractéristique est qu'ils ne sont plus fondés sur la quantité syllabique. Cette caractéristique purement négative ne saurait être admise comme critérium d'une nouvelle versification, qui se serait substituée, vers l'époque de saint Augustin, à l'ancienne versification quantitative. Pour qu'il y ait une versification nouvelle, il faut qu'il y ait un principe rythmique nouveau qui se substitue à l'ancien. Or, en l'espèce, il ne peut y avoir que l'accent qui se substitue à la quantité syllabique par un processus dont il faudra retracer l'histoire. Quant aux « *kola* », unités du discours dont la longueur est à peu près égale à celle de l'hexamètre classique (seize syllabes environ), leur existence est incontestable, mais — ainsi que nous le montrerons — elles n'ont jamais été considérées par les Anciens comme des vers : il s'agit de prose métrique (ou rythmique).

C'est pour éviter toute équivoque que j'ai assigné pour objet à cette recherche l'étude des origines de la versification *accentuelle* : seule l'influence certaine de l'*accent* peut nous permettre d'affirmer l'apparition d'une nouvelle versification.

Il y a deux manières de concevoir l'apparition de la versification accentuelle. Pour les uns, il y aurait eu solution de continuité entre l'ancienne versification quantitative et la nouvelle, fondée sur l'accent. En d'autres termes, le rôle rythmique de la quantité se serait effacé avant que l'accent l'eut remplacée. Pendant quelques siècles, on aurait fait des vers sans se préoccuper de l'accent, tout en abandonnant délibérément l'observation de la quantité. C'est ce qu'aurait fait saint Augustin en écrivant son *Psaume abécédaire*, s'il faut en croire M. Vroom. Au contraire, pour d'autres auteurs, l'accent aurait toujours eu un certain rôle rythmique dans le vers latin, rôle variable suivant les époques et le genre de versification. On a fait dernièrement un très grand effort pour démontrer le rôle

de l'accent dans les vers de Plaute en particulier¹. Cet effort, à mon sens, a été vain, mais il reste que le rôle rythmique de l'accent a pris naissance avant que la quantité des syllabes eut totalement disparu. Il nous faut donc commencer par fixer l'époque à laquelle la quantité des syllabes a disparu.

A ce sujet, il existe un témoignage fort important de saint Augustin, auquel malheureusement on n'a pas prêté toute l'attention qu'il méritait.

Dans le « dialogue sur la musique », que saint Augustin a commencé à écrire lors de son séjour à Milan, le futur évêque d'Hippone fait dire à son disciple : « *Nam aurium iudicium ad temporum momenta moderanda me posse habere non nego, quae uero syllaba producenda uel corripienda sit... omnino nescio* » (*De Musica*, II, 1, 1 ; Migne, *Patrol. lat.*, XXXII, col. 1099). Il résulte de ce texte, que j'ai signalé dans mon ouvrage sur *L'origine du cursus rythmique* (p. 74), que la quantité des syllabes était totalement (*omnino*) oubliée vers l'an 400 ap. J.-C. dans toutes les parties de l'Empire, en Italie aussi bien qu'en Afrique.

Cette affirmation a été contestée de diverses manières. M. F. di Capua (dans les *Miscellanea Augustiniana*) pense que la quantité a dû persister plus longtemps en Italie que dans les provinces. C'est certain, mais à l'époque de saint Augustin la quantité devait être oubliée même en Italie. En effet, voici comment saint Augustin justifie la nécessité de bien observer la quantité des syllabes dans la prononciation : « Si l'on prononçait longue une brève, dit-il, le maître vous corrigera » : « *Reprehendet grammaticus, custos ille uidelicet historiae, nihil aliud asserens cur hanc corripi oporteat, nisi quod hi qui ante nos fuerunt, et quorum libri exstant tractanturque a grammaticis, ea correpta, non producta, usi fuerint* » (*De Musica*, loc. cit.).

Ce texte montre d'une manière suffisamment claire que la quantité des syllabes n'était plus à l'époque de saint Augustin qu'un *souvenir historique*. Elle avait disparu dans tout l'Empire romain, sans quoi saint Augustin n'aurait pas invoqué la prononciation de ceux « *qui ante nos fuerint* », mais bien l'usage des gens qui de ce temps-là encore observaient dans leur prononciation la distinction

1. Ed. Fraenkel, *Iktus und Akzent im lateinischen Sprechvers*, Berlin, 1928 ; Hans Drexler, *Plautinische Akzentstudien*, 3 vol., Breslau, 1932-1933.

des longues et des brèves, par exemple, comme on l'a cru pendant longtemps, les Romains de Rome. Il est, en effet, probable que la quantité des syllabes s'est maintenue plus longtemps en Italie, à Rome surtout, que partout ailleurs. Mais elle avait dû s'effacer finalement là aussi au cours du IV^e siècle, avant saint Augustin, car celui-ci, qui signale la profonde différence qui existait de son temps entre la prononciation des habitants de Rome et celle des Africains, ne dit nullement que cette différence consistait dans l'observation de la quantité par les premiers¹. La différence de prononciation devait porter sur le timbre des voyelles. Les voyelles qui jadis étaient longues étaient en principe fermées, tandis que les brèves étaient généralement ouvertes, comme le prouvent les langues romanes. Le grammairien Servius, vers la fin du IV^e siècle et le début du V^e, nous dit que la diphtongue *ae* avait pris le son de ē — bref et ouvert (Keil, *Grammatici latini*, t. IV, p. 421, l. 19).

Cette différence de timbre entre les voyelles continuait en quelque sorte l'ancienne différence de quantité. Elle devait être plus marquée en Italie que dans les provinces, comme le prouve la comparaison de l'italien avec la plupart des autres langues romanes (par exemple, *crūcem* est devenu en italien *croce*, avec passage de l'*ū* (bref) à *o*, à cause de son timbre ouvert, tandis qu'en roumain *on a cruce*). La différence de timbre qui a persisté pendant longtemps et qui, peut-on dire, subsiste encore, a produit des effets qu'on a parfois mis sur le compte d'une survivance de la quantité syllabique après l'an 400, mais sans doute à tort. Grâce au témoignage si précis de saint Augustin, nous pouvons dresser l'acte de décès de la quantité des syllabes et lui assigner pour date le IV^e siècle.

* * *

Il importe maintenant de serrer de plus près les détails du processus qui a abouti à la disparition de la quantité syllabique. Nous pouvons affirmer que ce sont les syllabes longues finales qui furent frappées les premières. La tranche finale du mot était faible en latin depuis l'époque la plus reculée, et, du reste, il a été démontré qu'en général à la fin des mots les syllabes longues ont une durée moindre qu'à l'intérieur².

1. Cf. saint Augustin, *Retractationes*, I, 6.

2. Voir R. Gauthiot, *La fin du mot en indo-européen* (1913) et les ouvrages cités dans mon *Origine du cursus rythmique*, p. 70.

Pour nous rendre compte de l'importance de cette transformation, nous allons donner des exemples de fin d'hexamètre puisés dans les œuvres de Commodien, qui vivait, — d'après l'opinion qui nous paraît la plus probable, celle de M. Paul Monceaux¹, — en Afrique au début du IV^e siècle.

Voici des exemples puisés dans ses *Instructiones*, comparés à d'autres, tirés des inscriptions africaines en vers (hexamètres)².

déōs inánes (I, 2, 2).	errániū demónstrat (Praef., 1).
déōs orábat (I, 2, 6).	
déá̄s oráte (I, 6, 20).	saéculū méta (Praef., 2).
suó̄s éléctos (II, 1, 22).	íncsí ipsis (Praef., 5).
dé̄t sedícti (I, 26, 40).	ángelis istam (Instr., I, 3, 2).
aéuō̄ uiuéndi (I, 2, 12).	
cáelō̄ redíre (I, 3, 5).	<i>Carmen apologeticum.</i>
régnō̄ priuáuit (I, 5, 2).	dátas a Símmo (v. 27).
caprínō̄ nutrítum (I, 6, 8).	infándōs amáre (v. 175).
mínd̄ natúra (I, 3, 1).	filiōs Altí (v. 208).
in térrā fuísse (I, 6, 21).	régēs beárunt (v. 507).
illō̄ défúnc̄to (I, 6, 10).	Etc.
ill̄ dimíssi (I, 3, 3).	
ill̄ fecísse (I, 6, 23).	
nátt̄ feríuntur (I, 3, 8).	

Les exemples qui précèdent prouvent suffisamment que toute syllabe longue finale, qu'elle soit ou non suivie d'une consonne, est considérée comme brève et peut par conséquent former une des deux brèves du 5^e pied (dactyle) de l'hexamètre. Ces fins de mot sont donc admises au 5^e pied de l'hexamètre, aussi bien lorsque celui-ci se termine par 2 + 3 (type *déōs inánes*) que lorsqu'il finit par 3 + 2 (type *saéculū meta*). Donc, chez Commodien, une syllabe finale peut toujours jouer le rôle d'une brève. Il est absolument inutile de vouloir introduire des distinctions et de déterminer les règles d'après lesquelles un tel phénomène peut se produire. On a dit, par exemple, que cela avait lieu lorsque, après un mot finissant par *-s*, le mot suivant commençait par une voyelle. C'est effectivement le cas d'un certain nombre des exemples précédemment cités : *deōs inánes*, *suó̄s éléctos*, etc. On a alors voulu rapprocher ce phéno-

1. *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 458.

2. Voir des exemples cités plus loin.

mène de celui, bien connu, de la chute des *s* finaux (*s* cadues) en latin archaïque. Il n'en est rien, parce qu'on peut relever chez Commodien des exemples où le mot final commence non pas par une voyelle, mais par une consonne : *régēs beárunt* (*Carm. ap.* 507) ; *ánn̄ts ducéntis* (*Instr.*, I, 6, 2), etc.¹. D'autre part, il est certain que le phénomène en question n'a rien à voir avec l's caduc latin ; il en est même le contraire : dans le cas présent, c'est l'abrévement d'une syllabe longue *par nature* ; dans le cas de l's caduc, c'est le non-allongement par position d'une syllabe dont la voyelle est brève par nature devant un mot commençant par une consonne, par exemple :

Tum lateral(i)s dolor certissimu(s) nuntiu(s) mortis.

La différence est capitale et doit être soulignée : en latin archaïque, il n'y avait nullement un abrévement de la syllabe finale. Au IV^e siècle, chez Commodien, chez Juvencus², dans les inscriptions africaines en vers, il y a réellement un abrévement de la dernière syllabe. Cet abrévement des longues finales est constaté par les grammairiens de l'époque : par Sacerdos à la fin du III^e siècle³ et, un peu plus tard, par Consentius⁴. Les grammairiens appellent ce phénomène d'abrévement (*correptio*) « *barbarismus* », et Sacerdos précise : *barbarismus nostri temporis*.

La distinction nette que nous avons établie entre le phénomène de non-allongement de la syllabe finale brève à l'époque ancienne (l's caduc) et l'abrévement de la syllabe finale longue à l'époque récente prouve qu'il y a là deux faits relevant de causes distinctes. Cette cause est, pour l'abrévement des syllabes finales longues, dès le III^e siècle, l'accent, qui, à ce moment-là, comme nous le montrerons, devient apte à jouer le rôle de sommet rythmique : cela prouve qu'il acquiert une intensité suffisante pour pouvoir mettre en relief la syllabe qu'il frappe par rapport aux autres. Or, l'accent latin ne frappait jamais — ou presque⁵ — la syllabe finale qui, de

1. Commodien ne tient pas compte des syllabes longues par position. Voir plus loin. Quant à l'abrévement iambique, il est hors de cause.

2. Cf. L. Vernier, *La versification populaire en Afrique*, dans la *Revue de Philologie*, t. XV, 1891, p. 14-33 et 117-130.

3. Voir mon *Origine du cursus rythmique*, p. 69 et suiv.

4. Keil, *Grammatici latini*, t. V, p. 393.

5. Quintilien, *Inst. or.*, XII, 10, 33, signalait le fait et y voyait une infériorité du latin par rapport au grec. Au V^e siècle, Servius (Keil, *Gramm. lat.*, IV, p. 426) af-

ce fait, se trouvait dans la dépression rythmique qui suivait l'accent. Et voici maintenant la preuve directe de ce que nous avançons.

Dans les mots *caelum* et *caelestis*, la syllabe initiale est la même, et, si ignorant que nous supposions Commodien, il est évident que s'il mettait seulement un peu de bonne volonté à distinguer les syllabes longues des syllabes brèves, il aurait pu facilement savoir que cette syllabe était longue, et qu'en tout cas elle devait être longue ou brève, mais qu'elle ne pouvait pas être les deux à la fois. Or, Commodien traite toujours *caelum* comme un mot commençant par une longue et *caelestis* comme un mot commençant par une brève ; bien plus, *caelorum* est traité de même. Voici des exemples : *caelo redire* (*Instr.*, I, 3, 5) ; *caeli fragore* (*ibid.*, II, 2, 2) ; *Rebecca de caelo* (*ibid.*, I, 39, 5) ; *ascendere caelum* (*ibid.*, I, 6, 22), à comparer avec : *iram caelestem* (*ibid.*, I, 16, 9) ; *disciplinae caelestis* (I, 26, 1) ; *inridere caelestem* (I, 28, 19) ; *uera caelestis* (II, 1, 24, cpr. *ibid.*, v. 32), etc.

Il est facile de voir en quoi consiste la différence : elle concerne l'accent. La première syllabe du mot *caelum* fait fonction de syllabe longue et se trouve toujours placée au temps fort *parce qu'elle est accentuée*. Au contraire, dans *caelestis*, c'est la seconde syllabe qui est accentuée ; c'est elle qui est placée au temps fort, et la syllabe initiale se trouve, de ce fait, toujours dans la dépression rythmique qui précède le temps fort : elle a ainsi le rôle d'une syllabe brève. Dans des exemples comme *dātās a Sūmmo* ou *dēōs orābat*, on voit que c'est la syllabe primitivement brève, mais accentuée, qui joue le rôle de longue, et que, inversement, la syllabe originièrement longue, mais placée après l'accent, est comptée comme brève. Il résulte de ces constatations indiscutables que le rôle rythmique est désormais dévolu à l'accent. Mais, pour que l'accent puisse allonger les brèves sur lesquelles il porte et abréger les longues qui se trouvent autour de lui, il faut qu'il ait une *intensité* suffisante pour mettre en relief les syllabes accentuées. Par là même, il devient apte à marquer les sommets rythmiques du vers. La différence profonde qui sépare le latin archaïque du latin des derniers siècles au point de vue du rythme et de l'accentuation ressort nettement.

firmait encore que le latin n'a pas de syllabes finales accentuées. Mais au début du moyen âge il y eut un changement. Voir *Origine du cursus*, p. 77 et suiv.

ment de ces constatations. Nous allons maintenant les corroborer par la comparaison avec les inscriptions africaines en vers, d'une part, et par le témoignage des grammairiens, de l'autre.

Les inscriptions d'Afrique (citées d'après Bücheler, *Carmina epigraphica*) attestent l'existence de fins d'hexamètre du type : *mál̄ls irátos* (Bücheler, n° 278, v. 1), *tímulō díco* (*ibid.*, n° 524, v. 2), *títulō clárum* (*ibid.*, n° 592, v. 4).

A côté de l'abrégement des finales, on peut constater l'allongement des brèves frappées par l'accent : *erígere mánum* (*C. I. L.*, VIII, 5352), *porrígere gaúdens* (*C. I. L.*, VIII, 20903), *méruit ánnos* (*C. I. L.*, 8634), etc.¹.

Le grammairien Sacerdos, à la fin du III^e siècle, considérait la clausule *persp̄cere p̄ossit* (extraite de Cicéron, *In Verrem*, *actio prima*, 12, 34) comme une fin d'hexamètre analogue à *primus ab oris*, qu'on devait par conséquent éviter en prose (interdiction de la clausule héroïque). Or, Sacerdos vivait et enseignait à Rome, et rien ne prouve qu'il ait été d'origine africaine. Nous constatons donc à Rome, au III^e siècle, le même phénomène que nous ont révélé les inscriptions d'Afrique (Cf. Keil, *Gramm. lat.*, VI, p. 493).

La conclusion qui s'impose est qu'on se trouve en présence d'un fait nettement établi et qui apparaît dans tout l'Empire romain au cours du III^e siècle. Par conséquent, c'est l'accent, devenu un accent d'intensité², qui a précipité la décadence de la quantité des syllabes. C'est lui qui a altéré le système du rythme quantitatif du latin. Il s'ensuit que le rythme quantitatif était frappé de mort avant même que la quantité des syllabes eut totalement disparu, et que le rythme accentuel était devenu possible dès le troisième siècle. Cette constatation nous permet maintenant de résoudre la question posée au commencement.

* * *

On a souvent soutenu que le rythme quantitatif a disparu avant que le rythme accentuel ait pris naissance, et on a prétendu qu'il existerait des vers qui ne seraient ni quantitatifs, ni accentuels. Il s'agirait justement de cette époque intermédiaire entre la disparition d'un rythme et la naissance de l'autre. Cette période inter-

1. Cf. Paul Monceaux, *op. laud.*, t. III, p. 435 et 446.

2. L'accent était anciennement musical et ne comportait pas de durée.

médiaire aurait duré dix siècles selon certains auteurs. Ainsi récemment, M. Vroom a écrit (*op. cit.*, p. 16) : « Ce qui constituait le vers classique comme tel, c'était la quantité des syllabes, de sorte que par la disparition de cette quantité... ce vers perdit son élément constitutif et son soutien unique. Plus tard, il est vrai, il trouva un nouveau soutien : l'accent de mot (*sic*) ; mais il lui a fallu pour cela à peu près dix siècles. »

En réalité, c'est tout le contraire : c'est l'apparition du rythme accentuel qui a anéanti le rythme quantitatif, et c'est sous l'action de l'accent d'intensité que la distinction des longues et des brèves s'est progressivement effacée, si bien que, loin d'avoir une solution de continuité entre l'apparition du nouveau rythme et la disparition de l'ancien, il y a eu, au contraire, juxtaposition et coexistence des deux rythmes pendant une époque assez longue. Le fait est bien connu pour le *cursus* : on a appelé *cursus* « mixte » le *cursus* à la fois quantitatif et accentuel qu'on observe chez certains écrivains de basse époque, Symmaque en particulier¹.

Il me semble tout à fait opportun de rappeler les considérations que M. Ferdinand Lot a consacrées à la disparition de la quantité syllabique dans son article : *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin?* (dans le *Bulletin Du Cange*, VI, 1931, p. 97-159). M. Marouzeau, dans le compte-rendu qu'il en a donné dans la *Revue des Études latines* (t. IX, 1931, p. 400), faisait justement observer que celui « qui voudra reprendre la question éternellement controversée des origines romaines devra prendre garde que rien dans ses hypothèses ne vienne se heurter à des faits désormais établis avec rigueur par un historien ».

En étudiant la transformation du rythme quantitatif en rythme accentuel, M. Lot a bien voulu tenir compte des résultats auxquels j'étais arrivé moi-même et que j'ai exposés dans mon ouvrage sur les origines du *cursus rythmique*. Cependant, il pourrait sembler à première vue que les conclusions de M. Lot concernant la disparition de la quantité ne soient pas tout à fait conformes aux miennes : « M. Nicolau, est-il dit (*op. cit.*, p. 23, n. 3), me paraît vieillir la disparition de la quantité quand il écrit (*Origine du cursus rythmique*, p. 75) : « Dès le début du III^e siècle, la quantité était de plus en plus méconnue aussi bien à Rome que dans les pro-

1. Voir, sur ce point, *Origine du cursus rythmique*, p. 22-23, et les ouvrages que j'y ai cités.

vinces, au ^{IV^e} siècle le rythme quantitatif n'était plus qu'un vague souvenir. » Et M. Lot ajoute : « Le rythme quantitatif était passé de mode, à coup sûr, mais cela ne veut pas dire que la quantité fût entièrement abolie. »

Je suis complètement d'accord avec M. Lot à ce sujet. La quantité, dont la décadence a commencé au ^{III^e} siècle, n'a complètement disparu que vers l'an 400, ainsi que je l'ai montré plus haut. Mais il importe de faire une distinction nette entre la disparition de la quantité et l'oubli du rythme quantitatif. C'est ce qu'a très bien montré M. Lot dans le passage cité. C'est ce que j'ai dit moi-même en fixant la disparition du rythme quantitatif au *commencement* de la décadence de la quantité, et non de sa *disparition totale*. En effet, pour que le rythme quantitatif ne soit plus possible, il n'est pas nécessaire que la quantité des syllabes soit entièrement abolie. Il est suffisant que le système quantitatif présente des lacunes et des incertitudes suffisamment graves pour que l'opposition des longues et des brèves ne puisse plus servir de base au rythme. Cette opposition devait être *constante*, car sans cela il n'y a plus de rythme. Or, elle ne l'était plus à la fin du ^{III^e} siècle, quand les syllabes finales longues étaient devenues brèves, et que seules les syllabes accentuées, fussent-elles brèves, pouvaient jouer le rôle de sommet rythmique. De ce fait, le rythme quantitatif était à ce moment frappé de mort, et effectivement « au ^{IV^e} siècle il n'était plus qu'un vague souvenir », sans qu'il soit nécessaire pour cela de supposer que la quantité avait complètement disparu, car en un certain sens elle subsiste encore de nos jours, très partiellement il est vrai, ce qui ne veut pas dire du tout que les langues modernes, le français ou l'italien, possèdent encore un rythme quantitatif. C'est pourquoi je crois devoir fixer la disparition du rythme quantitatif aux *premiers débuts du processus de décadence de la quantité* et non de *l'achèvement de ce processus*. C'est ce que j'ai fait dans mon ouvrage cité et je suis heureux de voir que M. Lot est arrivé au même résultat, mais par une voie très différente, ce qui a pu faire croire qu'il y avait divergence entre nous. Dans cette unité des résultats obtenus par des procédés différents, je vois une preuve très forte en faveur de la thèse que « le rythme quantitatif était passé de mode », comme l'a dit excellamment M. Lot, avant que la quantité ait complètement disparu.

* * *

Peut-on déterminer exactement la date à partir de laquelle l'accent a pu assumer le rôle d'élément rythmique? Je crois la démonstration possible et j'essayerai de préciser le moment où l'accent n'a pas encore de rôle rythmique et celui à partir duquel ce rôle se manifeste. Voici la question qui se pose : dans les vers latins purement quantitatifs, l'accent des mots conservait-il sa place normale (celle qu'il avait dans la langue courante), ou bien, au contraire, subissait-il un déplacement de manière à amener la coïncidence de l'accent et de l'ictus?

Cette question de la coïncidence de l'accent et de l'ictus est le problème fondamental de la versification latine aux diverses phases de son histoire. S'il y a coïncidence de l'ictus et de l'accent, le rôle rythmique de ce dernier devient certain, et on est obligé alors implicitement à lui reconnaître un caractère d'intensité, car seul un accent ayant un élément d'intensité suffisamment marqué peut jouer le rôle de sommet rythmique.

Si, au contraire, on nie cette coïncidence, on est contraint non seulement d'admettre que l'accent latin n'était pas un élément rythmique, mais encore qu'il devait être purement musical et, par suite, ne point comporter d'intensité, *car l'existence d'un élément d'intensité dans un vers ailleurs qu'aux temps forts (marqués par l'ictus) aurait eu pour effet d'en altérer le rythme.*

M. Ed. Fraenkel, dans un ouvrage récent et déjà célèbre — *Iktus und Akzent im lateinischen Sprechvers* (1928) — a essayé de montrer — en reprenant une ancienne idée de M. W. M. Lindsay, mais abandonnée par ce dernier (du moins en partie dans son *Early latin verse*, 1922) — que la coïncidence de l'accent et de l'ictus est constante dans les vers iambiques (et trochaïques) de l'ancienne comédie latine, mais pour cela il est obligé de supposer l'existence de règles d'accentuation spéciales dont quelques-unes, très importantes, seraient d'ordre purement métrique. Ainsi le mètre aurait exercé une influence sur la place de l'accent. Est-il exact que le mètre justifie des exceptions aux règles normales de l'accentuation et que, en d'autres termes, il puisse entraîner un déplacement des accents? Sur ce point, vraiment capital, nous pouvons donner une réponse qui est, croyons-nous, définitive : les vers

quantitatifs latins n'ont pas toujours été scandés de la même manière : il y a eu une période pendant laquelle le mètre n'exerçait aucune influence sur la place de l'accent ; puis, dans une seconde période, le mètre a entraîné dans les vers un déplacement des accents : on essaya, dans la scansion, de faire coïncider l'accent avec l'ictus. Il nous faut fixer les limites de ces deux périodes :

A) Jusqu'à l'époque de Quintilien, pour le moins, le mètre est sans influence sur la place des accents. Voici, en effet, l'exception que signale à ce sujet Quintilien (*Inst. or.*, I, 5, 28). Il annonce que *le mètre peut parfois modifier la place normale de l'accent* : « *Euenit ut metri quoque condicio mutet accentum.* » Et voici le cas où cela peut se produire : c'est lorsque la pénultième brève d'un mot devient longue par suite de l'application de la règle spéciale concernant le groupe formé par une occlusive plus une liquide, par exemple *ténēbrae* ou *uolūcris*. Si, pour une raison d'ordre métrique, la pénultième de ces deux mots devait être comptée pour longue dans un vers, il s'ensuivrait un déplacement de l'accent : *tenēbrae* et *uolūcris*. C'est la *seule dérogation* à l'accentuation normale signalée par Quintilien, et nous voyons qu'il s'agit d'une *influence indirecte* du mètre sur la place de l'accent : la pénultième d'un mot étant devenue longue *propter rationem metricam*, il était normal qu'en raison des règles de l'accentuation latine, elle portât l'accent. Dans tout cela, le rôle rythmique de l'accent est hors de cause. De plus, il s'agit d'un fait prosodique absolument exceptionnel et strictement limité.

B) Il n'en est plus ainsi à la fin du III^e siècle. A ce moment-là, le déplacement des accents dans la scansion des vers devient un phénomène régulier. Voici ce que dit à ce sujet Sacerdos : *Hoc tamen scire debemus quod uersus percutientes, id est scandentes, interdum accentus alios pronuntiamus quam per singula uerba ponentes.* « *Toro* » et « *pater* » *acutum accentum in « to » et in « pa », scandendo uero « Inde toro pater » in « ro » et in « ter »*¹. Ce phénomène de changement de la place des accents — la *mutatio accentuum*, comme l'appelle le grammairien cité — était par conséquent un fait absolument courant à son époque. Ainsi, pour scander le 2^e vers du second livre de l'*Énéide*, on déplaçait les accents des mots afin de les faire coïncider avec l'ictus. Sacerdos nous signale que de son

1. Keil, *Grammatici latini*, VI, p. 448, l. 20 et suiv. Cf. *Origine du cursus rythmique*, p. 63 et 66.

temps on scandait le vers en question en prononçant en un seul groupe « *Indeto* », « *rópater* ». Ce sont, en effet, des dactyles qu'il fallait prononcer avec *un seul ictus*. Seulement, cette scansion, courante au III^e siècle, avait l'inconvénient de briser l'unité des mots et de leur substituer des groupements inintelligibles comme « *rópater* ». C'est ce que constate Sacerdos (*nam « rópater » nihil significat*, dit-il). Aussi préconise-t-il une scansion différente : « *pater* » recevra un accent sur la dernière syllabe et de la sorte l'individualité du mot sera sauvée. Il est dès lors facile de retracer l'histoire de cette transformation :

I) Dès avant Sacerdos (fin du III^e siècle), on avait pris l'habitude de lire les vers en déplaçant les accents de manière à les faire coïncider avec le temps fort.

II) La seconde étape a consisté à ne plus faire ces déplacements d'accent qu'à l'intérieur de chaque mot, de sorte que chaque mot continuait à conserver son accent, qui assurait ainsi son individualité. Les mots courts, comme *pater*, qui ne formaient pas un pied dans le vers et qu'on rattachait pour cette raison, dans la prononciation, au mot avec lequel ils formaient le pied — par un phénomène phonétique qu'on appellera plus tard — au moyen âge — « *consilabatio* » — présentaient du point de vue du rythme de graves inconvénients.

La première solution proposée avait consisté, on le voit, à maintenir la place des temps forts des vers quantitatifs en déplaçant les accents pour les faire coïncider avec l'ictus. Le caractère du rythme (ascendant ou descendant) était ainsi sauvegardé ; mais on y sacrifiait la division des mots, et par là même la clarté de l'élocution. La seconde solution, celle qu'a proposée Sacerdos¹, respecte l'unité des mots et se contente d'une coïncidence approximative de l'accent et de l'ictus. On avait essayé d'abord de rendre l'ancien rythme en lui superposant un rythme accentuel artificiel. Maintenant, à la fin du III^e siècle, on ne vise plus à reproduire exactement l'ancien rythme. On se contente d'un procédé qui le rende par un à peu près. C'est le *quasi-versus*, comme dira plus tard Gennadius en

1. Il est évident que Sacerdos n'a pas inventé la première scansion, comme me le fait dire M. L. Bayard (dans son article de la *Revue de Philologie* de 1932), puisque le grammairien la critiquait et en proposait une autre. Mais il n'en est pas moins vrai que Sacerdos a bien proposé un système de scansion, et c'est ce qu'a méconnu l'auteur cité.

essayant de caractériser le vers de Commodien, ainsi que nous aurons l'occasion de le montrer plus loin.

Il convient de retenir de la démonstration qui précède que c'est entre l'époque de Quintilien et celle de *Sacerdos* que s'est produite la profonde transformation de la nature de l'accent latin dont le résultat a été de remplacer le rythme quantitatif par le rythme accentuel. A l'époque de Quintilien, cette transformation n'était pas encore commencée. Elle était achevée à l'époque de *Sacerdos*.

* * *

Mais l'apparition d'un nouvel élément rythmique n'est pas par lui-même suffisant pour créer une nouvelle technique du vers. Pour que celle-ci puisse se former, il faut trouver les procédés les plus adéquats pour utiliser les ressources du nouveau rythme. Ceci ne peut pas être le résultat d'une simple transposition mécanique des anciennes formules rythmiques, et, en fait, l'hexamètre, par exemple, s'est révélé inadaptable. En effet, les temps forts, dans l'hexamètre, étaient séparés tantôt par deux syllabes, tantôt par une seule. Tant que la quantité a servi de soutien au rythme, ces différences étaient légitimes, car il s'agissait ou de deux syllabes brèves ou d'une syllabe longue, celle-ci étant en durée l'équivalent de celles-là. La disparition de la quantité enlevait au mètre dactylique sa base essentielle : l'équivalence d'une longue à deux brèves. Seuls les mètres qui pouvaient se passer de ce système d'équivalence et de substitution étaient aptes à survivre. Par conséquent, pour tracer l'histoire des origines du vers accentuel, il nous faudra d'abord montrer l'échec des tentatives d'adaptation du rythme dactylique, avant de décrire les types de vers qui devaient se maintenir.

La tentative la plus connue, et une des moins réussies, d'adapter le rythme dactylique fut sans doute celle de Commodien, dont *Genadius* dira, au v^e siècle : *scripsit mediocri sermone, quasi uersu, librum aduersus Paganos (De vir. ill., XV)*.

Il y a au sujet de la versification de Commodien une très vaste littérature, et les idées les plus contradictoires ont été tour à tour soutenues¹. Je n'examinerai ici, avant d'exposer mon point de vue,

1. On en trouvera un exposé succinct dans mon ouvrage sur l'*Origine du cursus rythmique*, p. 132-139.

que l'opinion des deux derniers auteurs qui se sont occupés de la question : MM. H. Vroom et A. W. de Groot¹.

M. H. Vroom, dans sa thèse (*De Commodiani Metro et Syntaxi Annotationes*, Utrecht, 1917) et dans un récent ouvrage, *Le Psalme abécédaire de saint Augustin et la poésie latine rythmique* (Nimègue, 1933), nous assure que « Commodien écrit des vers qui se lisent assez bien comme des hexamètres, mais dans lesquels il ne s'est donné aucune peine d'observer la quantité des syllabes » (*op. cit.*, p. 33) ; et plus loin (p. 37) : « Commodien... abandonna la quantité entièrement et par principe, en écrivant des vers qu'on peut lire encore comme des hexamètres, mais seulement en faisant abstraction de la quantité. » Pour ma part, je renonce à comprendre ce que peuvent être des vers « qu'on peut lire comme des hexamètres », mais « en faisant abstraction de la quantité », parce que celle-ci a été délibérément abandonnée².

Enfin, tous les philologues nous assurent qu'il y aurait dans le vers de Commodien une césure penthémimère. Comment le savent-ils, puisque la quantité n'y est pas observée? En réalité, les auteurs en question ont été dupes d'une illusion. Ils appartiennent à des pays où l'on a l'habitude de scander l'hexamètre en plaçant des ictus sur les temps forts. Cela crée une certaine tendance quelque peu mécanique à appliquer automatiquement le schéma du vers partout où les conditions de fait ne s'y opposent pas absolument. Aussi n'hésitent-ils guère à invoquer leur « sentiment du rythme ». Mais quelle valeur peut avoir le sentiment personnel en cette matière? Ce n'est certes pas un argument scientifique et cependant on le met toujours en avant (par exemple, H. Vroom, *op. cit.*, p. 39). Il y a là une dangereuse illusion et il est facile de le prouver, par exemple, pour la prétendue « césure penthémimère » du vers de Commodien. En effet, « si l'on fait abstraction de la quantité », comme disent nos auteurs, il suffit — pour avoir une césure penthémimère — qu'un mot finisse soit après la 5^e, soit après la 6^e ou même après la 7^e syllabe du vers. Ce sont autant de césures penthémimères possibles. Pour que celles-ci fussent impossibles, il eût fallu qu'un mot d'au moins quatre syllabes se placât entre la

1. Je ne puis présenter ici une étude complète de la versification de Commodien. Je le ferai prochainement ailleurs; je me contente cette fois de puiser dans mes recherches sur le vers de ce poète les données essentielles pour fixer les origines de la versification accentuelle.

2. Remarquons qu'il ne s'agit pas non plus d'hexamètres accentuels.

5^e et la 8^e syllabe du vers. Ce n'est qu'à cette condition que la coupe penthémimère peut être évitée dans le vers de Commodien. Mais qui ne voit pas que c'est là une situation forcément rare? M. A. W. de Groot a essayé d'établir les règles du rythme de Commodien, et ce rythme, à son avis, ne serait ni quantitatif, ni accentuel¹. Que la quantité des syllabes soit négligée par Commodien, c'est ce que tout le monde admet, mais est-il exact de dire que l'accent n'y joue aucun rôle, comme le prétend l'éminent savant?

Nous avons montré plus haut que chez Commodien, aux deux derniers pieds du vers, les syllabes accentuées, fussent-elles brèves, jouaient seules le rôle de sommets rythmiques et faisaient fonction de longues. M. de Groot, pour contester ce rôle, pourtant évident, de l'accent à la fin de l'hexamètre, signale (*op. cit.*, p. 308) des fins de vers telles que : *nominet'ir adul'scens, deós adoráre*, c'est-à-dire des vers qui se terminent par des mots de quatre syllabes, ce qui nous oblige (pour avoir un dactyle au 5^e pied) de supposer que le mot précédent reçoit un ictus sur sa syllabe finale, ce qui entraîne alors nécessairement un manque de concordance entre l'ictus et l'accent. Mais justement nous ne sommes pas obligés de supposer que dans ce cas le 5^e pied est un dactyle. Dans la versification classique, quand un hexamètre se terminait par un mot de quatre syllabes, le 5^e pied était un spondée. C'est la structure régulière de l'hexamètre spondaïque dont Catulle nous fournit un exemple célèbre (64, vers 78-80) :

Electos iuuenes simul et decus innuptarum
Cecropiam solitam esse dapem dare Minotauro,
Quis angusta malis cum mœnia uexarentur.

Par conséquent, lorsque Commodien finit ses vers par des mots de quatre syllabes, c'est l'hexamètre spondaïque qu'il veut imiter, et en voici la preuve. Commodien, ainsi que les poètes classiques, n'admet pas une fin d'hexamètre du type 1 + 4 : *di genuerunt*, par exemple, bien que dans ce cas l'ictus et l'accent coïncideraient. En d'autres termes, Commodien s'interdit de couper le 5^e dactyle après sa première syllabe. C'est à ce résultat qu'on aurait dû aboutir si Commodien avait placé avant le mot final de quatre syllabes un monosyllabe accentué, car alors celui-ci aurait donné avec les deux syllabes prétoniques du mot suivant un dactyle accentuel.

1. Voir *Neophilologus*, VIII, 1923, p. 304-313.

Mais justement on ne trouve jamais un monosyllabe en pareil cas, mais toujours un mot d'au moins deux syllabes. Il est piquant de remarquer que c'est M. de Groot lui-même qui a démontré que Commodien évite en fin de vers la forme 1 + 4 (*op. cit.*, p. 307) et cependant, à la page suivante, il admet la scansion *deós adoráre*, ce qui est contradictoire. Pour nous, ce sont là des fins d'hexamètre spondaïque : chez Commodien, à une différence « typologique » — concernant la dimension des mots — correspond une différence de rythme. Entre Commodien et les classiques, on ne peut relever, à ce point de vue, qu'une seule différence : l'hexamètre spondaïque des classiques avait au 4^e pied un dactyle ; Commodien, lui, semble préférer même à cette place le spondée.

M. de Groot s'est donné pour tâche de résoudre tous les problèmes de la versification de Commodien et en conclusion il nous montre que son « interprétation ne laisse rien d'inexpliqué » (*op. cit.*, p. 313). Aussi bien le savant auteur s'est-il attaché à des faits accidentels ou rares, et c'est justement ce qu'on pourrait reprocher à son système, qui, en effet, explique tout, mais par des règles purement négatives. On nous montre bien ce que Commodien n'a pas voulu faire, mais on ne nous dit pas quel était son dessein. Au lieu de partir, pour édifier le système rythmique de Commodien, de faits rares ou insuffisamment clairs, nous croyons qu'il est de bonne méthode de prendre comme base les faits les mieux attestés — à savoir le rôle de l'accent dans la clausule de l'hexamètre et l'abandon de la quantité (même des syllabes longues par position), afin de n'être pas ensuite obligé de contester ces faits, comme M. de Groot a dû le faire pour le premier et L. Havet pour le second. Pour ce qui est du premier, nous pensons que la liste d'exemples de fin d'hexamètre puisés dans toute l'œuvre de Commodien que nous avons donnée nous dispense d'insister davantage sur ce point.

Le rejet total de la quantité syllabique — même lorsqu'il s'agit de syllabes longues par position et dont la quantité est par conséquent facile à reconnaître — est un fait non moins important, car il prouve qu'il s'agit réellement de la naissance d'un rythme nouveau. D'après Louis Havet¹, Commodien aurait essayé de faire de la métrique quantitative et seule son ignorance l'en aurait empê-

1. Dans la *Grande Encyclopédie*, article *Prose métrique*; L. Havet et L. Duvauc, *Cours élémentaire de métrique grecque et latine*, 1896, p. 235 et suiv.

ché. Il aurait observé la quantité toutes les fois qu'il pouvait la reconnaître. Il est dès lors évident que la quantité des syllabes longues par position aurait dû être respectée. Or, je vais prouver que Commodien ne tient nul compte de l'allongement par position, ni entre deux mots différents, ni à l'intérieur d'un mot. Les longues par position sont traitées comme des brèves, si elles se trouvent dans une dépression rythmique, c'est-à-dire si elles précèdent ou si elles suivent l'accent. En voici des exemples (puisés dans les *Instructiones*) :

A) Non-allongement par position à l'intérieur des mots :

- uates confectae* (I, 6, 15).
prosperitate dignoscis (I, 32, 7.)
nescius errans (I, 33, 2).
ibi dignoscent (I, 36, 15).
terraeque cultorem (I, 39, 8).
 Etc.

B) Non-allongement par position entre deux mots :

- uates confectae* (I, 6, 15).
structuram gerebat (I, 10, 7).
absentis tonantis (I, 15, 4).
uitam futuram (I, 35, 7).
nunquam repertus (I, 36, 6).
mundo quod nunquam (I, 36, 8).
medicamen require (II, 8, 6).
delictor fuisti (II, 9, 5).
miserat Deus (II, 14, 3).
 Etc.

Il serait très facile de multiplier les exemples de ce genre, et on pourrait en puiser d'autres dans le *Carmen apologeticum*. Ce qui importe avant tout, c'est de ne pas se tromper sur l'interprétation que comporte ce phénomène. En effet, tout récemment, M. de Groot a voulu expliquer toute une série de phénomènes prosodiques par l'idée de l'unité — très marquée en latin — du mot phonétique (*Le mot phonétique et les formes littéraires du latin*, dans la *Revue des Études latines*, 1934, p. 117 et suiv.). « L'allongement d'une syllabe à voyelle brève suivie de deux consonnes, dit-il (*op. cit.*, p. 119), n'est régulier que si ces consonnes appartiennent au même mot que la voyelle. » En d'autres termes, l'allongement ne serait pas régulier entre deux mots, et la raison en serait la forte unité phonétique du mot latin.

Cette explication ne me paraît nullement satisfaisante, ni pour le latin archaïque, ni pour le latin de basse époque. Pour l'époque de

Commodien, en effet, je viens de montrer que celui-ci n'allonge pas, même à l'intérieur des mots. Quant au latin archaïque, M. de Groot cite les exemples célèbres de non-allongement devant un mot commençant par un groupe de consonnes, dont la première est un *s*. On sait que, pour cette raison, ce phénomène prosodique a été appelé *sigmatisme*. On connaît les exemples : *mollia strata, ponitē spem*, etc. M. de Groot y voit un fait propre au latin qui aurait son explication dans la forte unité du mot phonétique latin et qui, à ce point de vue, serait beaucoup plus probant que l'écriture séparée des mots dans les anciennes inscriptions latines. On sait que c'est là la principale preuve invoquée par MM. Meillet et Vendryes (*Traité de grammaire comparée des langues classiques*, § 208) pour montrer que l'unité phonétique du mot est plus marquée en latin archaïque qu'en grec. A mon avis, c'est le seul argument qu'on peut légitimement invoquer. Celui que nous propose M. de Groot doit être rejeté, car le non-allongement par position dans le cas visé se produit aussi bien en latin qu'en grec, et est même plus fréquent en grec qu'en latin, de telle sorte qu'il ne peut plus être considéré comme un fait particulier et caractéristique de cette dernière langue. En grec, des scensions du type εἴμι σκοτεινόν (Pindare, N. 7, 61) ou θηλαῖσι σποράς (Euripide, *Cyclope*, 56) sont tellement fréquentes qu'on a pu parler d'une loi des mots trochaïques ou se terminant par un trochée (Is. Hilberg, *Das Gesetz der trochäischen Wortformen*, Vienne, 1878)¹.

Au reste, l'autonomie plus marquée du mot phonétique latin aurait dû justement conduire à un résultat tout contraire et favoriser l'allongement par position. Quintilien (*Inst. or.*, IX, 4, 97) fait remarquer l'importance métrique du mot : *Illud quoque, quod et supra dixi, multum referre, unone uerbo sint duo pedes comprehensi an uterque liber* ; après quoi il ajoute : *Est enim in ipsa diuisione uerborum latens tempus*. Ce passage capital de Quintilien nous montre à la fois le sentiment très net qu'on avait de l'unité phonétique du mot et la valeur de cette forte unité du point de vue métrique : la durée du *latens tempus* qui sépare les mots, venant s'ajouter à la durée de la syllabe précédente, doit favoriser l'allongement par position. Ainsi, ce témoignage précis contredit la conjecture de M. de Groot et prouve, par surcroît, que le sentiment de l'unité phonétique du mot ne s'est nullement affaibli à l'époque

1. Cf. W. Christ, *Metrik der Griechen und Römer*, 2^e éd., p. 10.

classique, contrairement à ce qu'affirme l'auteur cité (*op. laud.*, p. 122).

Il importe de remarquer que les conjectures que je viens de combattre n'avaient d'autre but que d'établir l'existence d'une ressemblance ou même d'une certaine continuité entre les causes phonétiques qui ont agi sur le latin archaïque et celles qui ont transformé la physionomie du latin à la fin de l'époque impériale. Ce sont autant de tentatives d'ébranlement de la forte et solide doctrine qu'a toujours enseignée M. A. Meillet et qu'il a exposée dans son ensemble dans son *Esquisse d'une histoire de la langue latine*. C'est pourquoi il convenait d'insister, cette fois d'une manière toute particulière, et de montrer qu'il n'y a absolument rien de commun entre l'ancien fait du non-allongement par position à la fin des mots dans certains cas nettement définis et l'abandon total de l'allongement par position — aussi bien à l'intérieur des mots qu'à la fin — qui se manifeste vers le II^e siècle ap. J.-C. et qui est une simple conséquence de l'anéantissement du rythme quantitatif sous l'action de l'accent d'intensité récemment éclos. Cet abandon de l'allongement par position nous a été signalé par les mêmes grammairiens anciens qui nous ont révélé le rôle grandissant de l'accent et notamment par Sacerdos et Diomède¹.

Nous venons de montrer les principales conséquences de l'apparition du rythme accentuel et la manière dont elles se reflètent dans la versification de Commodien. Il y a aussi des conséquences moins importantes dont quelques-unes méritent d'être signalées. Ainsi, comme l'a remarqué excellement M. de Groot, les vers de Commodien commencent très souvent par un monosyllabe et la proportion en est beaucoup plus élevée que chez les classiques². Mais l'explication qu'il propose, à savoir que les monosyllabes appartiennent aux groupes qui chez Commodien peuvent indifféremment former n'importe quel demi-pied, n'est pas satisfaisante. En réalité, comme le vers commence par un demi-pied fort, il est évident que l'on devait rechercher, pour la première place du vers, les mots accentués sur l'initiale. Par conséquent, les mots courts convenaient particulièrement bien à cette place.

1. Cf. *Origine du cursus rythmique*, p. 75-76 et 107-108.

2. *Neophilologus*, 8, p. 306.

* * *

La versification de Commodien fut sans lendemain. Sa tentative était d'avance vouée à un échec certain, en raison du fait que le rythme de l'hexamètre, fondé sur l'équivalence d'une longue à deux brèves, ne pouvait être adapté à un rythme qui ne comportait pas d'équivalence ou de substitution analogues. Seules les formules métriques où cette équivalence n'avait qu'un rôle secondaire pouvaient résister au changement de rythme et s'adapter aux nouvelles conditions phonétiques. En attendant que cette adaptation se produise, on voit se développer une sorte d'hypertrophie de la prose rythmique, qui, étant désormais fondée sur l'accent, donnait satisfaction aux besoins esthétiques de l'époque.

La prose rythmique est la source où a pris naissance la rime : c'est l'ancien homéotéleute des rhéteurs. Cette remarque, évidente par elle-même, ne serait guère suffisante si l'on ne faisait remarquer la tendance des anciens rhéteurs d'associer à cette figure l' « *isokolon* », ou égalité des membres de la phrase. L'association de ces deux procédés oratoires préfigure en quelque sorte le vers des temps à venir. Ainsi, au 1^{er} siècle de notre ère, le rhéteur P. Rutilius Lupus, que Quintilien nous présente (*Inst. or.*, IX, 2, 102) comme un imitateur de Gorgias, nous propose les exemples suivants¹ :

In rebus aduersis cui praesto est consilium,
non potest deesse auxilium.

Et plus loin :

Nam qui secundis rebus libenter adsentantur,
idem simul ac se fortuna contristauerit primi insidiantur.

Quintilien à son tour (*Inst. or.*, IX, 3, 80) associe étroitement l'homéotéleute et l' « *isokolon* ». Cicéron avait lui-même insisté sur la nécessité de donner aux membres de phrase une étendue convenable — ni trop grande, ni trop réduite —, et il comparait cette étendue à celle de l'hexamètre (*Orator*, LXVI, 222).

Or, on sait que l'hexamètre est devenu la base des évaluations stichométriques des œuvres en prose. C'est Charles Graux qui,

1. Halm, *Rhetores latini minores*, p. 18.

dans un article fondamental¹, a montré quelle était l'étendue exacte de l'unité que les anciens appelaient *uersus*, même lorsqu'il s'agissait d'écrits en prose. On sait que les copistes anciens étaient payés d'après le nombre de *uersus*; le prix était fixé par morceau de 100 « vers », comme on peut en juger par le fameux édit *de pretiis rerum uenalium* rendu par Dioclétien en 301. Au Moyen Age, l'unité de mesure pour les copies, la *petia* ou *pecia*, était encore basée sur des « lignes »², dont l'étendue est très voisine de celle de l'antique *uersus*. Celui-ci avait en moyenne 36 lettres, tout comme le vers de Virgile. La « ligne » (*linea*) avait 32 ou 33 lettres.

Il serait hors de propos d'examiner ici le rapport évidemment très étroit entre l'unité de mesure pour les copies et l'étendue idéale que les rhéteurs assignaient aux membres de phrase ou « *kola* ». La vieille controverse concernant la nature du *uersus* des copistes est toujours ouverte, et personne n'a pu apporter la preuve décisive que c'était une « ligne d'espace » (*Raumzeile*) ou une « ligne de sens » (*Sinnzeile*)³. Toutefois, il est aujourd'hui prouvé que les Anciens ont souvent écrit en prose en donnant une étendue rigoureusement égale à tous les membres de phrase — d'habitude seize syllabes, — en sorte que, si on n'y prend pas garde, on peut croire qu'il s'agit de vers. C'est ainsi que M. Hermann Schöne, dans un très bel article du *Rheinisches Museum* (t. LII, 1897, p. 135 et suiv.), a prouvé l'existence « d'une ligne normale de seize syllabes »⁴ chez Galien, et où en raison de ce fait on pourrait croire par endroit que le texte est en vers.

Ce procédé rythmique, qui associe étroitement l'homéotéleute avec l' « *isokolon* », a connu un succès vraiment extraordinaire. On le rencontre un peu partout dans la prose ancienne, vers la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Age. Les grammairiens de la fin de l'Antiquité accordent à cette question — surtout en ce qui concerne

1. *Revue de Philologie*, t. II, 1878, p. 97-143 (reproduit dans *Articles originaux*, p. 71-124).

2. Cf. Savigny, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, t. III, p. 579.

3. Il ne saurait être question de donner ici la vaste bibliographie du sujet. Rappelons les deux articles de Th. Mommsen dans *Hermes*, t. XXI, 1886, p. 142-156, et t. XXV, 1890, p. 626-638; Blass, *Rheinisches Museum*, t. XXIV, 1869, p. 524-532; H. Diels, *Hermes*, t. XVII, 1882, p. 377-384.

4. *Sechzehnsilbige Normalzeile bei Galien*. Il convient de remarquer que les faits qui touchent à la technique oratoire sont absolument généraux et se retrouvent aussi bien en latin qu'en grec. Ils procèdent d'une même source : les écoles des rhéteurs.

la longueur des membres de phrase — une attention toute particulière¹. Au vi^e siècle, Fulgence Ferrand nous en fournit un très bel exemple (Migne, *Patrol. lat.*, t. LXV, col. 117) :

Duo igitur Ecclesiae catholicae doctoribus necessaria iudicantur :
 uita bona et sana doctrina ;
 uita enim bona commendat sapienter docentem,
 doctrina sana ornat bene uiuentem ;
 uita bona facit amabilem,
 doctrina sana laudabilem ;
 uita bona continuo creditur imitanda,
 doctrina sana nunquam iudicatur esse repudianda.

De même, toujours au vi^e siècle, saint Colomban, un Irlandais, nous fournit un exemple absolument analogue dans son *De uanitate uitae* :

Differentibus uitam mors incerta surripit
 Omnes superbos uagos moeror mortis corripit...
 Plerique perpessi sunt poenarum incendia
 Voluntates lubricae nolentes dispendia.

C'est de la prose. Il importe à tout prix de ne pas confondre à cette époque les vers avec la prose, et cela n'est pas facile. Le grammairien Virgile de Toulouse, qui vivait à cette époque, se plaignait que la rhétorique fût souvent confondue avec la poétique, à cause du rythme de la prose².

Ce genre de prose reçoit même un nom : c'est le « style isido-

1. J'ai dressé une liste complète des passages des grammairiens et des rhéteurs qui se sont occupés de la question, mais je ne puis la reproduire ici. Rappelons seulement : Aquila Romanus (milieu du III^e siècle); Martianus Capella, *De Rhetorica*, § 40 (Halm, *Rhetores latini minores*, p. 480), lequel cite un exemple emprunté à Cicéron : *Domus tibi deerat, at habebas; pecunia supērabat, at egebas*; puis il nous propose un exemple dont la parfaite symétrie des membres est remarquable :

*in pace ad uexandos ciues acerrimus,
 in bello ad expugnandos hostes inertissimus.*

Enfin Bède le Vénérable (Halm, p. 610) donne les exemples suivants : *Melius est uidere quod cupias, quam desiderare quod nescias; melius est a sapiente corripi quam stultorum adulazione decipi*. Sur la distinction des *kola* et *kommatia*, cf. Fortunianus, Keil, *Gramm. lat.*, VI, p. 282; Victorinus, *Ibid.*, p. 83, 103; Pomponius, Keil, *op. cit.*, V, p. 133, 281 et suiv.; Diomède, Keil, *op. cit.*, I, p. 466; Julius Victor, Halm, *op. cit.*, p. 439. Cf. Du Mesnil, *Komma kolon, periode*, Frankfurt-sur-l'Oder, 1894.

2. Virgile le grammairien, *Ep.*, IV, 18 (éd. Huemer). Cf. M. Roger, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, thèse, Paris, 1905, p. 121.

rien » que Jean de Garlande (*Iohannes Anglicus*) définissait de la manière que voici :

In stilo ysidoriano, quo utitur Augustinus in libro *Soliloquiorum*, distinguuntur clausule similem habentem finem secundum leonitatem et consonantiam et uidentur esse clausule pares in sillabis quamvis non sint (cité d'après l'édition de G. Mari dans *Romanische Forschungen*, t. XIII, 1902, p. 929 ; cf. E. Faral, *Les arts poétiques du XII^e et du XIII^e siècle*, p. 380).

Et voici maintenant l'exemple qu'il nous propose¹ :

pro timore genus humanum obstupeat
de communi dampno quilibet abhorreat...

C'est, on le voit, l'ancienne combinaison de l' « *isokolon* » et de l'homéotélete. La « *clausula* » dont parle Jean de Garlande, c'est le « *kolon* » ou membre de phrase tout entier et non pas seulement la clausule. C'est le sens que prend au Moyen Age ce mot. A ce moment, on ne conçoit pas la prose sans le rythme ; on ne pouvait qualifier de « prose » que les textes dont les membres de phrase présentaient une longueur déterminée. Voici, en effet, ce que dit Pierre de Blois dans son *Libellus de arte dictandi*² :

Dictamen aliud metricum aliud prosaicum, de quo nunc specialiter tractare intendimus. « Proson » interpretatur longum, unde, teste Beda, prosa est longa clausula a lege metri soluta, quam nec citra pentametri uersus breuitatem precidi conuenit, nec ultra eroici uersus quantitatem protelari.

Pierre de Blois nous montre ici avec quel respect le Moyen Age avait conservé par tradition l'enseignement des anciens rhéteurs. La longueur normale qu'il assigne à la « *clausula* » est, comme pour Cicéron, celle de l'hexamètre, soit en principe seize syllabes.

Quand saint Augustin composa son *Psaume abécédaire*, il appliqua très correctement le principe de la combinaison de l'homéotélete et de l'*isokolon*. Les membres de phrase ont régulièrement seize syllabes, comme par exemple certaines prescriptions médicales de Galien. Ils se terminent tous par un *e*. Ainsi, l'homéoté-

1. Sur les divers « styles » de la prose au Moyen Age, voir mon *Origine du cursus rythmique*, p. 149 et suiv.

2. C.-V. Langlois dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXIV, 2^e partie, 1895, p. 25.

leute est moins marqué que dans l'échantillon de la prose de saint Colomban ou de Fulgence Ferrand que nous avons cité. Là on avait une syllabe entière et même parfois deux syllabes dont le retour à la fin des membres de phrase constituait la rime dans toute la force du mot. Ce qu'il importe de souligner — car le fait n'a pas encore été observé — c'est que les 288 lignes qui composent le *Psaume abécédaire* constituent toutes des membres de phrase entiers et bien détachés. Ce sont donc des « *kola* » ou « *membra* » dans le sens que les anciens rhéteurs donnaient à ces termes. La poésie ancienne n'a jamais exigé que « *kola* » correspondent aux vers. L'enjambement a été de tout temps admis. Les lignes du *Psaume abécédaire* sont des « *kola* » et non des vers, et le *Psaume abécédaire lui-même est de la prose*, une prose dont nous avons montré la formule.

Le *Psaume abécédaire* n'a, par conséquent, rien à voir avec les origines du nouveau rythme accentuel. Si certains auteurs, comme M. Vroom, ont voulu y voir un poème en vers, leur erreur — indubitable — est d'autant moins excusable que saint Augustin lui-même nous avait averti qu'il n'avait pas eu l'intention de composer un *carmen* : « *non aliquo carminis genere id fieri uolui* » (*Retractationes*, I, 20). C'est en vain que M. Vroom¹ s'efforce de faire dire à saint Augustin exactement le contraire de ce qu'il dit. Si saint Augustin, prévoyant en quelque sorte la méprise qu'on allait commettre au sujet du *Psaume abécédaire*, avait voulu nous mettre en garde, comment se serait-il pris autrement? Il est vrai que les auteurs modernes pourront, en désespoir de cause, rejeter sans plus le témoignage de saint Augustin sur ses propres écrits. Cicéron a subi le même sort.

* * *

La rime, la dimension plus ou moins fixe des « *kola* », procédés classiques de la prose oratoire des derniers siècles de l'antiquité, préfigurent le vers moderne. La technique oratoire lui a fourni ces ornements extérieurs et la rhétorique ancienne peut être ainsi considérée comme une source de la versification moderne. Mais le rythme accentuel est venu d'ailleurs, et c'est cette seconde source de la versification moderne qu'il nous faut examiner maintenant.

1. *Le psaume abécédaire de saint Augustin et la poésie latine rythmique*, p. 18 et 48.

L'hexamètre, nous l'avons dit, était inadaptable. Mais d'autres vers anciens auraient pu servir de modèle pour la construction des vers accentuels. Ainsi, le sénaire iambique qu'on trouve à l'état pur, c'est-à-dire sans substitution, dans la 16^e épode d'Horace. On y rencontre des vers où l'accent et l'ictus concordent absolument, par exemple :

Ametque salsa leuis hircus aequora. (v. 34)
 Eamus omnis execrata ciuitas, (v. 36)
 Etrusca praeter et uolate litora. (v. 40)
 Suamque pulla ficus ornat arborem (v. 46)
 Aquosus Eurus arua radat imbribus (v. 54)
 Vtrumque rege temperante caelitum (v. 56).

Nous touchons ici à un des problèmes les plus délicats de la versification latine. C'est la question encore mal éclaircie de la métrique verbale et du rôle rythmique de l'accent à l'époque ancienne. A mon avis, ce prétendu rôle de l'accent n'est nullement démontré. Un fait précis se dégage de l'observation attentive des vers reproduits plus haut : ce qui a rendu possible cette remarquable concordance de l'ictus et de l'accent, c'est que la fin des mots ne coïncide pas avec la fin des pieds. Si chaque iambé était formé par un mot, l'ictus et l'accent ne se seraient jamais rencontrés sur la même syllabe. Or, cette question de la coïncidence des mots et des pieds a beaucoup préoccupé les anciens métriciens.

Aulu-Gelle, s'inspirant de Varron¹, nous rapporte la remarque que voici : *in longis uersibus qui hexametri uocantur, item in senariis animaduerterunt metrici primos duos pedes, item extremos duos, habere singulos posse integras partes orationis*². Il s'ensuit que dans le sénaire iambique il y aura toujours au milieu une rencontre de l'ictus et de l'accent, car, au moins pour les deux pieds du milieu, on devait éviter que la division des pieds coïncidât avec la division des mots. Le désaccord entre l'ictus et l'accent se manifestait, par conséquent, exclusivement aux extrémités du vers : au 1^{er} et au dernier pied, et plus rarement au 2^e et au 5^e pied (l'avant-dernier). Voici des exemples pris dans la même épode (XVI) d'Horace :

Suis et ipsa Roma uiribus ruit (v. 2)
 Apris reliquit et rapacibus lupis (v. 20).

1. Varron, *De lingua latina*, éd. Goetz et Schaeff, p. 230 : *Reliquiae*, § 116 [220].
 2. *Nuiles attiques*, XVIII, 15, 2.

Le premier et le dernier pied sont formés chacun par un mot. Au 1^{er}, au 5^e et au 6^e pied, l'ictus ne coïncide pas avec l'accent. Ce cas est relativement fréquent, chez Plaute surtout. Aussi MM. Ed. Fraenkel et Hans Drexler¹ ont-ils dû dépenser des trésors d'ingéniosité pour expliquer ce fait qu'ils considéraient comme irrégulier, parce que contraire au prétendu principe de la coïncidence constante de l'ictus et de l'accent. En réalité, la coïncidence en question, là où elle a lieu, se produit automatiquement, pour des raisons de métrique verbale que les Anciens connaissaient bien et qu'on n'aurait qu'à aller puiser dans leurs œuvres. Sans pouvoir entrer dans les détails de la question, remarquons seulement que, selon les Anciens, l'anapest² et le trochée devaient en principe coïncider avec le mot, alors que le dactyle et l'iambe devaient chevaucher sur les mots, et en tout cas, sauf à des places déterminées où les exceptions étaient licites, ne pas coïncider avec les mots. Ces deux règles, loin d'être contradictoires, se complètent mutuellement. La conséquence de ces règles est parfois la coïncidence de l'ictus et de l'accent.

A ce point de vue — très important pour notre recherche — il convient de signaler le cas bien connu du tribraque : on sait que les mots du type *gēnērā, őnērā* peuvent représenter un trochée (scansion *généra*), mais non un iambe (scansion *généra*). Cette règle n'est pas particulière à l'ancienne versification des comiques. Récemment, on a démontré son existence dans les clausules de la prose-métrique. M. Novotný a posé le principe d'après lequel « deux brèves peuvent remplacer une longue accentuée, mais non une syllabe inaccentuée »³. M. de Groot a aussi attiré l'attention sur cette particularité⁴, qu'il veut expliquer par le fait que « peut-être dans ces temps-là l'accent du mot comportait un élément quantitatif », et il ajoute cette considération « qu'un accent quantitatif serait plus apte à maintenir l'indépendance phonétique du mot dans le contexte qu'un accent purement musical ou « ton »⁵.

1. Fraenkel, *Iktus und Akzent im lateinischen Sprechvers*; Drexler, *Plautinische Akzentstudien*.

2. C'est la fameuse loi de l'indivisibilité de l'anapest. M. H. Drexler (*Plautinische Akzentstudien*, t. I, p. 9) a essayé vainement de la remplacer par une autre règle.

3. *État actuel des études sur le rythme de la prose latine*, p. 58.

4. *La prose métrique des Anciens*, p. 8-9.

5. *Revue des Études latines*, 1934, p. 123.

Cette doctrine, dont on ne saurait contester la portée, aboutit à attribuer un rôle rythmique à l'accent dès la plus ancienne période du latin. L'accent aurait ainsi pu servir de sommet rythmique. Il convient de remarquer tout de suite que cette doctrine est inconciliable avec celle qu'a toujours enseignée M. Meillet, d'après laquelle l'accent latin, pas plus que l'accent grec, n'était apte à « centrer » le discours, à servir d'appui au mot phonétique¹. On sait que cette doctrine n'a pas été admise sans contestation en Allemagne. Or, dernièrement, un auteur allemand, M. A. Schmitt, en a reconnu le bien-fondé et admet que l'accent latin était ancienement « schwach zentralisierend »². Si la doctrine soutenue par M. de Groot concernant la nature quantitative de l'accent latin était admise, le rôle rythmique de l'accent, même à l'époque ancienne, devrait être implicitement reconnu. Bien plus, cela nous obligerait à attribuer à l'accent latin un élément d'intensité qui viendrait s'ajouter à sa durée, car s'il ne s'agissait que d'une simple durée, cet élément quantitatif de l'accent latin ne pourrait pas plus servir à « centrer » le discours qu'une syllabe longue quelconque. En d'autres termes, le rôle éminent que M. de Groot veut attribuer à l'accent au point de vue rythmique conduit forcément à lui reconnaître un élément d'intensité à côté de l'élément de durée. La phonétique expérimentale nous enseigne, en effet, que la durée est souvent une conséquence de l'intensité plus grande d'un son. M. J. Larrasquet a montré dans sa thèse³ qu'en basque souletin la durée et l'intensité sont intimement fondues comme éléments de l'accent⁴.

On voit quelles graves conséquences entraîne la doctrine de la nature quantitative de l'accent latin : nous pensions avoir établi dans notre ouvrage sur l'*Origine du cursus rythmique* que l'accent latin n'a acquis une certaine intensité que vers le III^e siècle ap. J.-C. et que ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'il a commencé à avoir une certaine durée dont les effets peuvent être très nette-

1. A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 2^e éd., 1908, p. 124; Meillet et Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, p. 83, § 197.

2. *Untersuchungen zur allgemeinen Akzentlehre*, Heidelberg, 1924, p. 177 et suiv.

3. *L'action de l'accent dans l'évolution des consonnes étudiée dans le basque souletin*, 1928, p. 40 et 55.

4. Cf. O. Jespersen, *Phonetische Grundfragen*, n° 132; L. Roudet, *Éléments de phonétique générale*, p. 235 et suiv.

ment constatés : c'est l'allongement des syllabes accentuées anciennement brèves et l'abrégement des syllabes inaccentuées anciennement longues. Mais nous ne pensions pas qu'on pouvait dissoier ces faits — que l'histoire du latin nous montre étroitement unis — et attribuer à l'accent latin, dès la plus haute antiquité, un élément quantitatif qui ne comportât pas un élément corrélatif d'intensité.

Par bonheur, nous possédons un renseignement précis sur ce point ; c'est le témoignage de Varron¹ qui donne un démenti formel à la doctrine de l'accent « quantitatif » latin : « *acuta (prosodia) tenuior est quam grauis et breuis adeo, ut non longius quam per unam syllabam, quin immo per unum tempus protrahatur* ». En latin, l'accent aigu seul compte ; car l'accent grave n'est que le signe de la dépression d'une syllabe aiguë qui a perdu son accent, et l'accent circonflexe est tout à fait exceptionnel en latin d'après le même témoignage (*flexae rarissimae*)². Mais l'accent circonflexe lui-même est composé d'une partie aiguë et d'une partie grave, et seule la première est réellement « accentuée ». Ainsi, le témoignage de Varron est catégorique : l'accent latin n'a jamais une durée supérieure à celle d'une « *mora* ».

Nous pouvons donc considérer comme définitivement acquise la doctrine qu'enseigne M. Meillet : l'accent a commencé à avoir une fonction rythmique au III^e siècle de notre ère³, et les questions de métrique verbale — division des pieds et division des mots — qui se posent à propos de la versification latine ancienne ne peuvent trouver leur solution dans une prétendue influence de l'accent sur le rythme⁴. La preuve la plus forte en faveur de cette dernière remarque, c'est que la règle relative au tribraque que nous avons exposée plus haut a été sans influence sur la naissance de la versification accentuelle, ainsi que nous le montrerons. Or, cette règle favorisait singulièrement la coïncidence de l'ictus et de l'accent : si tel était effectivement son but, la nouvelle versification accentuelle n'avait qu'à en profiter et dès lors elle se présenterait à nos

1. Varron cité par Servius, *Keil, Gramm. lat.*, IV, p. 531.

2. La question de l'accent circonflexe en latin a été insuffisamment étudiée et nous ne pouvons l'examiner ici. Il y a eu sur ce point en latin une lente pénétration des doctrines grecques, mais leur influence n'est devenue effective que très tard, vers la fin du monde romain. Cf. F. Skutsch, *Glotta*, 1913, p. 199 et suiv.

3. Meillet, *Revue de linguistique romane*, t. I, 1925, p. 8.

4. Meillet, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. XXVII, 1927, p. 67.

yeux comme une simple continuation des anciens procédés. Nous allons voir qu'il n'en est rien, et que, pour découvrir sa voie, la nouvelle versification a dû faire un détour.

* * *

Nous avons montré plus haut que, dans le sénaire iambique pur (sans substitution) employé déjà par Horace, la coïncidence de l'ictus et de l'accent, constante au milieu du vers, s'étendait parfois au vers tout entier : c'était dans le cas où la coïncidence de la fin des mots avec la fin des pieds avait été absolument évitée. Mais, nous avons également montré que cette coïncidence était tolérée aux extrémités du vers. Si on amputait le sénaire iambique de sa première syllabe (anacrouse), et si on le prolongeait convenablement pour avoir en tout quinze demi-pieds, on obtenait le tétramètre *trochaïque catalectique*. Nous avons vu que dans le sénaire iambique l'absence de coïncidence entre l'ictus et l'accent se produisait uniquement au commencement du vers et à la fin. L'irrégularité du début du vers devait disparaître dans le tétramètre trochaïque catalectique, et il n'y avait plus qu'à appliquer avec rigueur au reste du vers la règle qui avait si bien assuré, au milieu du sénaire, la coïncidence constante de l'ictus et de l'accent : cette règle, c'est que la division des mots ne doit pas correspondre à la division des iambes, ou bien, en d'autres termes, *chaque mot doit représenter un trochée ou un groupe entier de trochées*. On eut ainsi le premier vers populaire accentuel : c'est le chant des soldats rapporté par Vopiscus (*Vita Aureliani*, 6) :

mille mille mille mille | mille decollauimus
unus homo mille mille | mille decollauimus
tantum uini habet nemo | quantum fundit sanguinis.

Les poètes érudits des derniers siècles de l'Antiquité n'eurent qu'à imiter ce modèle populaire, en observant mieux la quantité. C'est ce que fit Martianus Capella lorsqu'il composa les vers destinés à célébrer le « mariage de la Philologie et de Mercure » :

*Scande caeli templa uirgo | digna tanto fædere,
Te socer subire celsa | poscit astra Iuppiter.*

(*De nuptiis Philologiae et Mercurii*, II, 117.)

Ces vers, qui constituent le refrain du poème, sont des tétra-

mètres trochaïques catalectiques où chaque mot forme un pied (sauf au début du second vers). C'est l'application rigoureuse de la règle indiquée plus haut. Nous sommes ainsi, au ^{ve} siècle, sur la voie qui conduit à la versification accentuelle chrétienne, dont le spécimen le plus ancien est l'hymne sur le Jugement dernier :

Apparebit repentina | dies magna domini
Fur obscura uelut nocte | improuisos occupans
Breuis totum tum parebit | prisci luxus saeculi
Totum simul cum clarebit | praeterisse saeculum.

On considère ces vers comme étant le plus ancien exemple de versification accentuelle. Ils paraissent remonter au ^{vii^e} siècle¹. Si on les compare aux vers de Martianus Capella, on constate qu'ils diffèrent surtout à deux points de vue : la quantité a été délibérément abandonnée ; la technique s'est affranchie de la règle qui imposait l'observation de la coïncidence des mots et des pieds (trochées). L'abandon de la quantité était un fait déjà acquis dans la versification populaire, dont le chant des soldats cité plus haut nous fournit un exemple. Le second point, au contraire, constitue un notable progrès de la technique du vers, car on obtient l'accord de l'ictus et de l'accent sans s'astreindre, pour atteindre ce résultat, à observer aussi la coïncidence des pieds (trochées) et des mots.

Quand ce progrès a-t-il été réalisé ? Et l'a-t-il été dans un milieu chrétien ou dans un milieu païen ? On sait que la première thèse est vigoureusement défendue dans l'école de Mgr Jos. Schrijnen, dont les idées ont inspiré les travaux de M. Vroom. Cet auteur considère la « poésie latine rythmique » (*sic*) comme un « christianisme intégral », c'est-à-dire comme un fait de langue qui se rencontre exclusivement chez les écrivains chrétiens². Or, je puis citer un poème écrit en vers accentuels dont la facture est identique à celle de l'hymne sur le Jugement dernier, mais qui lui est antérieur d'au moins un siècle. Ce poème, d'inspiration toute païenne, est de Fulgence le grammairien et figure dans le livre Ier, § 11, de ses *Mythologiae*. Par malheur, les éditeurs de cette œuvre, y compris le dernier (R. Helm), ont mal divisé les vers, ce qui les a rendus mécon-

1. W. Christ, *Metrik der Griechen und Römer*, 2^e éd., § 438, p. 374; Havel et Duval, *Cours élémentaire de métrique*, § 503, p. 238; Daniel, *Thesaurus hymnologicus*, n° CLXI.

2. *Le psaume abécédaire de saint Augustin et la poésie latine rythmique*, p. 17.

naissables. C'est pourquoi j'en donne ici une transcription intégrale, en rétablissant la véritable division :

Thespiades Hippocrene | quas spumanti gurgite
 Inrorat loquacis nimbi | tinctas haustu musico,
 3 Ferte gradum properantes | de uirectis collium,
 Vbi guttas florulentae | mane rorat purpurae
 Vmor algens quem serenis | astra sudant noctibus,
 6 Verborum canistra plenis | reserate flosculis.
 Quicquid per uirecta Tempe | raptat unda proluens
 Innentis etre cursu | quam produxit ungula,
 9 Quicquid Ascreus ueterna | rupe pastor cecinit,
 Quicquid exantlata gazis | uestra promunt horrea,
 Quod cecinit pastorali | Maro silua Mantuae,
 12 Quod Meonius ranarum | cachinauit proelio,
 Pharasia candicanti | dente lyra concrepet ;
 14 Ad meum uetusta carmen | saecla nuper confluant.

Ce sont encore des tétramètres trochaïques catalectiques. La quantité n'y est point observée. Le rythme est fondé sur l'accent. On peut relever quelques fautes, toutes — sauf une — au 1^{er} pied : *Inrōrat* (v. 2), *Verborum* (v. 6), *Pharasia* (v. 13), *Ad meum* (v. 14) ; une seule au 2^e pied : *cecinit* (v. 9), qui porte l'ictus sur la pénultième. On pourrait ajouter à cette liste le mot *Thespiades* (v. 1), dont la pénultième, brève en grec, n'aurait pas dû porter l'ictus. Mais il s'agit d'un nom propre (comme *Pharasia* du reste), et par surcroît étranger ; on sait qu'en pareil cas même les poètes classiques se permettaient quelques libertés, métriques ou prosodiques.

Il convient de relever une particularité qui rapproche singulièrement ce poème de l'hymne sur le Jugement dernier : le second hémistiche des vers qui terminent les strophes se compose d'un mot de quatre syllabes, suivi d'un mot de trois syllabes. Dans le poème de Fulgence, on trouve trois vers qui présentent cette structure (les vers 6, 12 et 14). Dans l'hymne sur le Jugement dernier, cela a lieu tous les deux vers.

Le fait essentiel est que Fulgence s'est complètement affranchi de la règle d'après laquelle les trochées devaient coïncider avec les mots. Cette règle, qui remontait aux origines de la versification latine, avait singulièrement facilité la naissance de la technique du

vers accentuel. Maintenant que ce vers était né, on pouvait s'en passer. Mais l'importance de la période intermédiaire, pendant laquelle s'est formée la nouvelle technique, est extrêmement considérable. Pendant tout ce temps, les chrétiens — Commodien ou saint Augustin — ne prennent aucune part à l'élaboration des procédés de la nouvelle versification, qui se constitue petit à petit dans les écoles païennes d'Afrique dont Martianus Capella et Fulgence le grammairien sont les brillants représentants. Avec ce dernier on sort de la phase préparatoire, qu'on pourrait appeler la phase « verbale » ou « typologique »¹ du vers accentuel, en raison de la grande importance qu'a à ce moment le mot, sa forme, sa dimension.

Rappelons que la prose métrique, avant d'aboutir au *cursus accentuel*, a traversé aussi une phase « verbale » ou » typologique »².

Le poème de Fulgence, que nous venons d'examiner, est le plus ancien exemple de versification accentuelle que nous connaissons³. Sa date peut être fixée avec exactitude grâce à l'allusion que fait le poète, avant d'introduire le poème, à un événement tout récent : l'entrée des armées byzantines commandées par Bélisaire à Carthage. C'est donc vers la fin de l'année 533 qu'a été composé le poème.

* * *

La technique du vers accentuel a été élaborée dans les écoles d'Afrique au cours du v^e et du vi^e siècle. C'est là une des sources de la versification accentuelle. La rime, ornement surajouté au vers ancien, est l'œuvre des rhéteurs : c'est la seconde source du vers moderne, et là aussi les écoles romaines d'Afrique ont joué, à la même époque, un rôle décisif.

Mathieu NICOLAU.

1. Le mot « typologique », assez peu expressif, désigne tous les faits et les règles concernant la division des mots et son rôle au point de vue métrique.

2. Cf. *Origine du cursus rythmique*, p. 87 et suiv.

3. J'ai signalé ce poème pour la première fois dans une communication à la Société des Études latines de Paris, le 9 mai 1931. D'autres poèmes en vers accentuels, moins anciens, ont été signalés par M. Karl Streckner dans son *Introduction à l'étude du latin médiéval* (trad. française, 1933), p. 47.